

BULLETIN D'INSCRIPTION

Adresser la correspondance :

Madame Chantal DEVIENNE

8, rue du Bachelin

62500 SAINT-OMER

Tél. : 03 21 38 27 24

06 62 63 27 24

ph.ch.devienne@orange.fr

(A retourner **avant le 23 avril 2018** accompagné du règlement total effectué par chèque à l'ordre de l'Aviron Audomarois.)

CLUB

Nom : N° fédéral :

Responsable du groupe (présent le 6 mai) :

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél. Mobile (*indispensable*) :

E Mail :

EMBARCATIONS ENGAGEES

- Nombre de yolettes : - Nombre de sièges en location :

Accueil possible des remorques la veille. Nous sommes intéressés : oui - non

Pouvez-vous mettre des bateaux ou sièges à disposition pour d'autres clubs ? oui - non

Pouvez-vous partager votre remorque avec d'autres clubs ? oui - non

FRAIS DE PARTICIPATION

Rameurs - Barreurs (Inscription, repas compris)

• Nombre de participants : x 33 euros euros

• Nombre de sièges loués : x 20 euros euros

Accompagnateurs

• Nombre de repas : x 18 euros euros

Total : euros

Aucun désistement dans les cinq jours précédant la randonnée ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

RAMEURS / BARREURS

Nom - Prénom (*)	N° licence (*)	Nom - Prénom (*)	N° licence (*)

Conformément à la charte de la randonnée,

- Chaque rameur reconnaît :
 - être possesseur d'une licence FFAviron en cours de validité. Les accompagnateurs non rameurs de même que les rameurs étrangers seront couverts par une licence journalière.
 - savoir nager
 - avoir un niveau de forme physique et de pratique en aviron suffisant pour accomplir le parcours. (Il est fortement recommandé par la fédération d'être titulaire du brevet aviron d'argent et du brevet de 25 km en bateau long.)
- A bord de chaque embarcation, chaque rameur doit avoir à sa disposition une brassière de sécurité. L'équipage doit être muni d'une écope, d'une gaffe et d'une corde de 10 m pour amarrage et remorquage éventuel. (Ecope, gaffe et corde seront fournies par l'organisateur pour les yolettes louées.)
- Avant le départ, les participants seront avertis par les organisateurs des caractéristiques du parcours et des consignes de sécurité qu'il leur faudra respecter. Un plan du parcours sera remis à chaque chef de bord.
- Le marais audomarois est classé « Réserve de Biosphère » par l'UNESCO. Les voies d'eau sur lesquelles vous naviguerez constituent un écosystème fragile, merci de le respecter.

Signature du responsable du groupe (*):